



Un tir pour armes de poing sur pop-up à 100 m

est organisé au C.T.F. le 2 et 3 mars 2019



Règlement du concours

Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2019 et d'un extrait de casier judiciaire valable à fournir le jour du concours.

AINSI QUE LES AUTORISATIONS ORIGINALES POUR LES ARMES UTILISEES.

POUR CHAQUE CATEGORIE, SEUL LA PREMIERE SERIE DE COMPTE POUR LE CONCOURS !

4 CATEGORIES :

- PISTOLET, REVOLVER ET ARME D'EPAULE COURTE CALIBRE ARME DE POING
: en visée d'origine
- OPEN : les 3 précédents mais avec lunette ou point rouge
(Mais sans classement !)

Principe du concours

- 5 balles d'essais
 - + 5 séries de 5 cartouches pour le concours.
- Arrivée aux pas de tir 10 minutes avant la série !

Pas de position de visée:



-veut dire arme chargée et prête à tirer mais arme posé sur le support !
-départ au Bip sonore; le tireur ne peut avoir en aucun cas déjà avoir engagé les organes de visée sur le premier pop up; le commissaire de tir arbitre veillera au respect de ces différents points.

Les pop-up abattus sont contrôlés et comptabilisés par le commissaire arbitre à la fin de chaque série de 5 cartouches.

Temps total alloué au tireur :

10 minutes pour ses essais, son concours et ses rachats éventuels.

1/ catégorie REVOLVER :

Temps alloué par série de 5 cartouches : 35 secondes

Le tir simple action est autorisé ; au BiP DU CHRONO, il prend sa visée et démarre son tir.
Toutes cartouches tirées au-delà des 35 secondes ne sont pas prises en compte dans le décompte des pop-up couchés

2/ catégorie PISTOLET :

Temps alloué par série de 5 cartouches : 20 secondes

Au BiP DU CHRONO, il prend sa visée et démarre son tir

Toutes cartouches tirées au-delà des 20 secondes ne sont pas prises en compte dans le décompte des pop-up couchés

3/ catégorie : Arme d'Epaule Courte Calibre Arme de Poing :

Temps alloué par série de 5 cartouches : 15 secondes

Au BiP DU CHRONO, il prend sa visée et démarre son tir

Toutes cartouches tirées au-delà des 15 secondes ne sont pas prises en compte dans le décompte des pop-up couchés

4/ Open :

idem 1, idem 2, idem 3 pour le temps

Le classement se fait comme suit :

1 : nombre de pop up couché « DANS LE TEMPS LIMITE IMPARTI »

2 : le temps départage les tireurs qui ont abattu le même nombre de pop up.

Lot aux trois premiers de chaque catégorie

Consolation

***Tirage au sort parmi les tireurs étant toujours présent à la remise des prix :
1 lot surprise***

Inscription concours: 10 euros et 5 euros pour les rachats si places disponible !

Réservation : concours.ctfamenne@gmail.com

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le stricte respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours, chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction

Responsable concours

Pour le CTF :

Jean-Marc Fortemaison
Michel Planchon

